

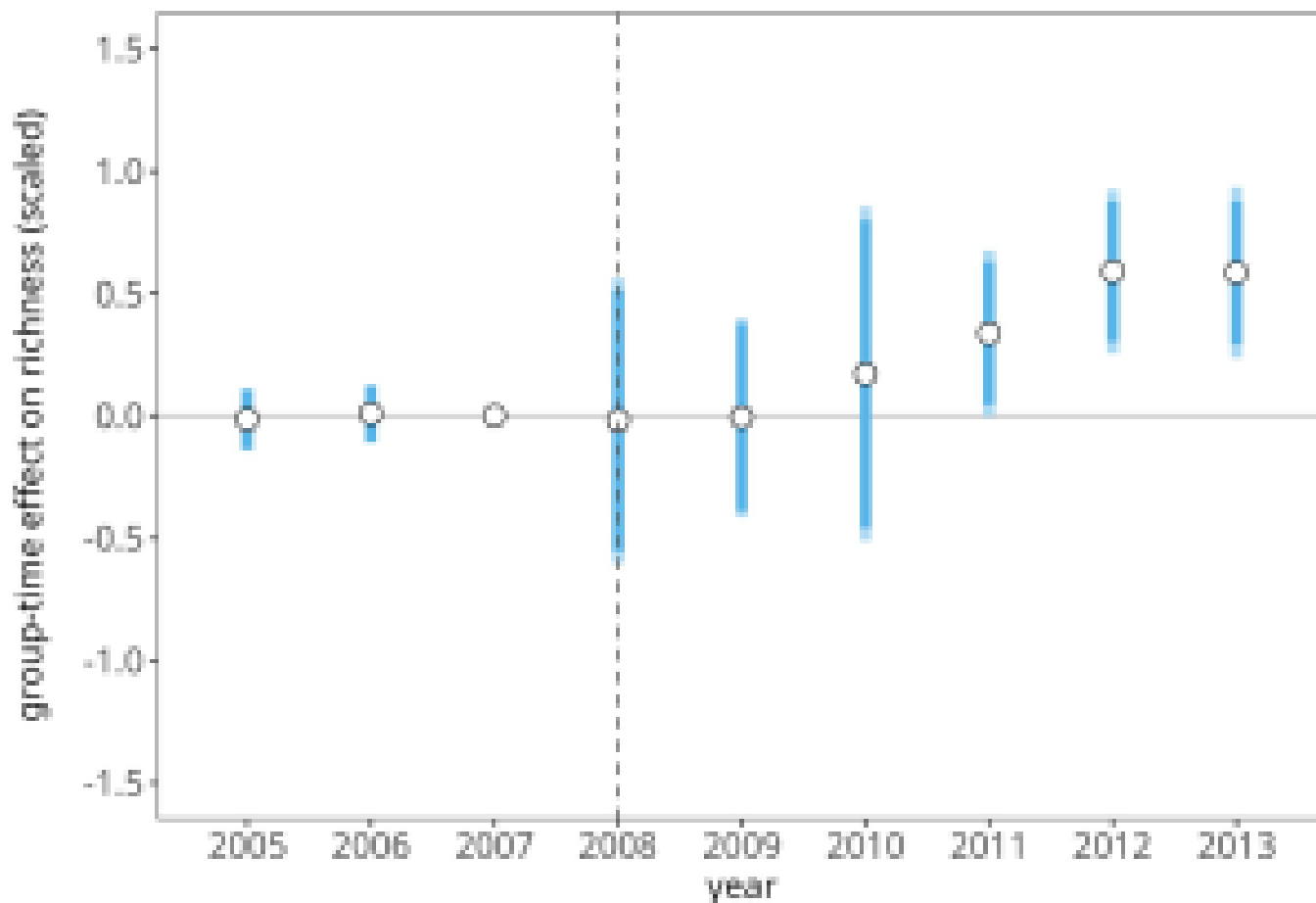
# Impacts sur la biodiversité des « mesures agro-environnementale multi- niveaux à obligation de résultats »

19 décembre 2025

La capacité des mesures agro-environnementales (MAE) de la PAC à générer des bénéfices substantiels pour la biodiversité est débattue, à cause des effets d'aubaine occasionnés ou parce que les pratiques exigées dans ces dispositifs n'entraînent pas forcément les gains écologiques escomptés. Un article publié en octobre 2025 dans le *Journal of Environmental Economics and Management* examine deux évolutions dans la conception des MAE, visant à en accroître l'efficacité : une rémunération conditionnée à une obligation de résultats plutôt que de moyens ; l'introduction de plusieurs niveaux de rémunération selon le degré d'exigence. La MAE étudiée rétribue des agriculteurs de Basse-Saxe (Allemagne) qui maintiennent des prairies à flore diversifiée. En 2008, un second niveau de paiement a été introduit dans des « zones pilotes », récompensant des prairies composées d'au moins 6 espèces végétales (contre 4 pour le premier niveau).

Les chercheurs ont mobilisé des données participatives d'observation des oiseaux pour évaluer, sur la période 2008-2013, l'effet de ce second niveau sur la diversité des espèces d'oiseaux communs. Ils montrent que six ans après le déploiement de la MAE de niveau 2, la diversité a augmenté de façon significative : +35 % (soit +0,4 espèce / km<sup>2</sup>) par rapport aux zones contrôles. Néanmoins, les gains de biodiversité ne sont apparus qu'à partir de 2011, ce qui illustre le temps nécessaire à ce type de processus (figure). Des analyses complémentaires précisent que l'effet positif est particulièrement important pour les espèces d'oiseaux « spécialistes » des milieux agricoles.

Effet du second niveau d'exigence de la MAE sur la diversité d'espèces d'oiseaux communs, en Basse-Saxe



Source : *Journal of Environmental Economics and Management*

Lecture : en 2013, toutes choses égales par ailleurs, la diversité d'espèces d'oiseaux dans les zones pilotes éligibles au second niveau de la MAE a augmenté d'environ 0,6 écart-type, soit 0,4 espèce / km<sup>2</sup>. Les estimations en 2005 et 2006, avant introduction du second niveau, constituent des « placebos ».

En comparant la forte augmentation observée, dans leur étude, avec les effets modérés mesurés pour d'autres MAE, les auteurs suggèrent que « les MAE multi-niveaux à obligation de résultats » sont plus efficaces pour accroître la biodiversité que des MAE simples à obligation de moyens. Ils reconnaissent cependant la nécessité de comparer les gains de biodiversité au coût total de la MAE pour apprécier l'efficacité de l'instrument.

Valentin Cocco, Centre d'études et de prospective

Source : [Journal of Environmental Economics and Management](#)